

**Point sur l'avancement du dispositif
Budget participatif**

La séance est ouverte à 19 heures 40 en présence de :

Habitants : Marisol Corral, Martine Le Dily (Bas Montreuil République) ; Francis Proust (Centre Ville) ; Mario Capepelleto, Michel Escoute (Jean Moulin Beaumonts) ; Thierry Bourguignat (Montreuil Morillon) ; Claire Prost (Paul Signac Murs à Pêches) ; Pascaline Marchand (Bas Montreuil Bobillot) ; Annie Piergentili (La Noue).

Élue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil.

Services de la ville : Sylvie Baste-Deshayes, Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers ; Thomas Mercet ; Gilles Pradeau - Consultant.

Et une dizaine de représentants des conseils de quartier

1	Le point sur les 35 projets retenus au budget participatif	1
2	Présentation du tableau de suivi des projets	1
3	Retour sur le voyage de la délégation de Montreuil aux premières Rencontres nationales du budget participatif (Grenoble, 6 octobre 2016)	5
4	Choix des dates du prochain comité de suivi	6

1 Le point sur les 35 projets retenus au budget participatif

Tania Assouline signale que Gilles Pradeau filme la séance dans le cadre de ses interventions devant les étudiants en Master Affaires publique de la Sorbonne, suivant un module en ingénierie de la concertation. Le film pourra éventuellement être utilisé pendant les prochaines rencontres nationales du budget participatif, qui se tiendront à Rennes ; les suivantes (2018) se tiendront à Montreuil. Tania Assouline se déclare agréablement surprise par l'avancement des projets et la participation efficace des services municipaux dans le cadre de cette démarche, qui assurent un suivi efficace du planning d'intervention (calendriers, réunions techniques...). Le premier projet sorti de terre, le terrain multisports du quartier Signac-Murs à pêches, est déjà régulièrement utilisé. D'autres projets n'ont à l'inverse pas encore été initiés, par exemple parce que la rencontre avec le porteur de projet n'a pas encore pu se faire. Toutefois, l'objectif initial de terminer la réalisation de l'ensemble des projets avant décembre 2017 est toujours d'actualité. Deux ou trois projets posent des problèmes techniques ou financiers, ou bien nécessitent de temporiser en raison du contexte. Globalement, Tania Assouline tire un constat très positif des actions engagées jusque-là au nom du budget participatif.

Sylvie Baste-Deshayes rappelle que pour chaque projet est lancé un groupe-projet, auquel sont conviés les habitants (porteurs, représentants des conseils de quartier), invités à donner leur avis avant réalisation. Une période de concertation qui permet de vérifier que le projet correspond bien à l'environnement dans lequel il sera implanté. Les prises de décision sont confiées au comité de pilotage des aménagements de l'espace public qui intègre les projets issus du budget participatif et en vérifient l'adéquation avec les grands programmes. En ce qui concerne les statistiques, 1 projet a déjà été livré, 3 projets voient leurs travaux commencer d'ici le mois de décembre ; 15 projets seront lancés avant le printemps 2017 ; 15 autres après le printemps 2017. Un seul reste en suspens : le rucher des chlorophylliens (secteur Signac-Murs à pêches), un projet sans difficulté notoire, mais en attente d'une décision réglementaire liée à une maladie chez les abeilles.

2 Présentation du tableau de suivi des projets

Tania Assouline précise que le tableau distribué liste les 35 projets regroupés par secteur et montre, en regard, le calendrier prévisionnel (*phase étude, concertation, marché, travaux*). La dernière colonne met en exergue une synthèse des actions déjà menées et à venir pour chaque projet. La rencontre avec le porteur de projet ou le groupe-projet est également précisée.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier. 1

Sylvie Baste-Deshayes note que certains projets, comme on pouvait s'y attendre, ont soulevé des contestations de la part du voisinage. C'est le cas d'un projet qui a fait l'objet d'une phase de test rue des Hanots, qui a occasionné des conséquences inattendues et les protestations des habitants. Au Conseil de quartier, les retours se sont avérés négatifs, le service aménagement et mobilité durable a donc pris la décision de travailler sur une autre proposition qui restera fidèle au projet de départ. La concertation suscite parfois des échanges un peu vifs, mais le projet avance. Il arrive aussi que les besoins aient été mal identifiés dans les analyses : pour exemple, le terrain de sports Édouard Vaillant, dans le quartier Bobillot. Il est le fruit de la fusion entre plusieurs projets d'ordre sportif, or les différentes disciplines exigeaient des revêtements de sol distincts. Il faut parvenir à une solution satisfaisante pour toutes les pratiques. La proposition, là encore, a été retravaillée.

Une intervenante note que le cas évoqué, qui concerne son quartier, a soulevé des difficultés probablement inhérentes aux projets participatifs : plusieurs personnes ont déposé différents projets pour un même lieu. Mais, si un groupe s'est montré constant, les autres ne sont pas revenus. La synthèse qui avait été faite s'est donc révélée inutile. Certains projets sont ainsi déposés par des personnes qui n'ont pas de liens avec le quartier ou qui ne sont pas prêtes à s'investir. Il conviendrait de vérifier l'authenticité de la démarche de ceux qui déposent un projet.

Sylvie Baste-Deshayes confirme que certaines personnes n'ont pas pris la mesure de l'engagement que constituait le rôle de porteur de projets. C'est probablement à souligner dans la prochaine version du règlement. D'autant que d'autres cas sont purement fortuits, dont certains déménagements par exemple.

Par ailleurs, certains projets ne font pas encore l'objet d'une localisation précise ; c'est le cas du théâtre de marionnettes dans le secteur République (bas Montreuil), il est besoin de temps pour localiser l'emplacement idéal. Enfin, des questions sont encore posées sur la légitimité de certains projets votés. Il faut régulièrement rappeler le déroulement du processus qui n'est pas encore connu de tous.

Une intervenante confirme qu'un projet est parfois retenu alors même qu'il ne représente pas l'avis des riverains. C'est un vrai travail que d'aller recueillir l'avis général, particulièrement lorsqu'il s'agit de modifier l'espace public. Il est nécessaire, sur chaque dossier, de s'interroger sur la manière de soutenir le porteur, en s'assurant que son projet ne s'avère pas une "bombe à retardement", susceptible de déclencher tardivement des résistances ou des problèmes insolubles. Certains porteurs de projet n'osent pas se présenter en réunion de concertation, de peur que leurs opposants ne leur en tiennent rigueur à l'avenir. Il est parfois illusoire d'espérer que des habitants pourront exprimer une vision de l'intérêt collectif.

Sylvie Baste-Deshayes rappelle qu'il a été suggéré lors de l'évaluation de la 1^{ère} édition du budget participatif de ne pas placer les agoras après l'instruction, mais avant, afin d'ouvrir de vrais débats. Cela permettra d'identifier plus tôt les sujets de friction.

Tania Assouline ajoute que la ville, dans ce cas, pourrait se placer en médiateur. De tels échanges entre les intérêts contradictoires permettraient de parvenir plus rapidement à un compromis. Ce serait aussi l'occasion de faire évoluer le projet initial *avant* le vote. Il reste que la question de la légitimité continuera de se poser, quoi qu'il arrive.

Une habitante considère que le Conseil de quartier est une instance qui existe, qui a une histoire, et qui devrait avoir un rôle plus important dans le dispositif du budget participatif.

Un habitant note qu'un Conseil de quartier est peu représentatif, sachant que les jeunes et les gens qui travaillent, notamment, y sont peu présents.

Une habitante remarque que la population sait faire œuvre de présence quand les sujets traités l'intéressent. Il faut savoir choisir des thèmes porteurs pour attirer de nouvelles populations. Elle raconte que dans son quartier, des jeunes sont venus la voir en s'étonnant que « la démocratie puisse aller jusque-là ». Ces jeunes étaient agréablement surpris que les projets puissent encore être discutés après avoir été pris en charge par la mairie.

Un habitant note que les personnes qui viennent à une réunion ne viendront probablement pas à la suivante.

Thomas Mercet n'est pas convaincu : il note par exemple que lorsqu'on va voir un film pour la première fois dans une belle salle, on est tenté d'y revenir. Dans leur programmation, les théâtres fonctionnent aussi sur ce *Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.* 2

principe : ils tablent d'abord sur des pièces populaires avant de proposer des spectacles plus exclusifs ; c'est le principe de la montée en compétence.

Un habitant déclare que près de 200 personnes sont venues au Conseil de quartier qu'il représente, pour une trentaine de personnes en moyenne et un maximum de 50 pour une soirée. C'est loin du nombre d'habitants du quartier, qui s'élève à 4 000.

Un habitant précise que si le Conseil de quartier n'est pas représentatif, il reste néanmoins légitime.

Une habitante note que le projet Édouard Vaillant a permis aux représentants du Conseil de quartier d'admettre l'expertise des Services municipaux et à la municipalité de mieux appréhender les demandes.

Une habitante suggère, comme cela a été évoqué aux Rencontres du budget participatif de Grenoble, une *prérotation* pour un ensemble de projets, laquelle précéderait des échanges entre les différents services techniques et financiers. Ceux-ci pourraient alors affiner le projet afin de le rendre éligible : c'est une procédure plus longue, mais probablement plus sûre. Le pouvoir des Conseils de quartier, qui font tout leur possible, est néanmoins limité : ils ne peuvent pas assurer la présence d'une partie représentative de la population malgré tous leurs efforts, et ne peuvent intervenir plus avant dans le budget participatif.

Une représentante du quartier La Noue-Clos français confirme qu'en dehors d'un noyau de fidèles – autour desquels s'agrègent d'autres habitants lorsque les sujets concernent l'ensemble du quartier, une bonne partie de la population du quartier absente au Conseil de quartier.

Selon Tania Assouline, les Conseils de quartier doivent assumer de ne pas être représentatifs. À partir du moment où un groupe de personnes s'engage sur un thème qui concerne la collectivité et porte une parole commune, il est en revanche parfaitement légitime. Il serait dommage de se censurer : ce ne doit pas être une "pensée paralysante". Il reste néanmoins indispensable de se demander à chaque occasion comment retenir l'attention d'un maximum de gens.

Une habitante invite les représentants de quartier à faire jouer la rumeur, c'est-à-dire de ne pas craindre de parler et de faire parler d'un projet pour alimenter le oui-dire.

Une habitante se demande pourquoi les habitants des grandes cités de son quartier ne se présentent pas au Conseil de quartier. Elle regrette par ailleurs la difficulté de conserver les affiches des réunions du Conseil de quartier en place. Elle s'étonne que certains habitants ne soient pas encore au courant de l'existence du budget participatif. Même les gardiens d'immeuble ne sont pas informés, ce qui est dommage, car ils pourraient facilement relayer l'information.

Tania Assouline explique que dans un projet d'aménagement urbain comme un square, par exemple, il peut être intéressant d'envisager une action auprès des assistantes maternelles.

Un habitant admet ne pas savoir comment il est possible de prétendre représenter un intérêt collectif. Pour lui, le Conseil de quartier représente seulement un groupe et il n'y a pas à avoir honte de représenter seulement l'intérêt d'un petit groupe. Ceux qui seraient amenés à ne pas être d'accord ont la possibilité de le faire savoir, et d'ouvrir le débat.

Pour Tania Assouline, il est important de rappeler dans les prochaines communications sur le sujet que la vocation du budget participatif est de donner naissance à des projets inspirés par l'intérêt général. Les moments d'échange sont faits pour créer un compromis et fixer les positions : il s'agit de choisir le bon moment pour les organiser. C'est dans cette phase que sont amenés à intervenir les Conseils de quartier, qui doivent tenter de réunir le plus grand nombre d'habitants à leur réunion, en innovant pour atteindre leur but.

Un habitant aborde les difficultés rencontrées dans le cadre d'un projet à destination de la place Aimé Césaire, qui s'est révélé impossible à mettre en place, après que les Services techniques ont révélé tardivement que des travaux étaient prévus sur la place. Des travaux assez importants pour que la fréquentation de la place soit démultipliée, rendant le projet inadapté. Il regrette ce manque de communication et espère que les Services techniques, qui ne sont pas habitués à négocier avec les citoyens, sauront à l'avenir s'adapter à leurs nouveaux usages professionnels.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier. 3

Tania Assouline admet que les évaluations devraient être assez longues pour permettre un échange approfondi. L'évaluation du premier budget participatif a mis en exergue la nécessité de rallonger le temps d'instruction.

Gilles Pradeau confirme qu'il sera nécessaire d'améliorer la coordination dès le prochain budget participatif. À la fin de l'instruction, une préconisation de l'évaluation proposait d'organiser des réunions afin de présenter au public le contenu des projets et de vérifier qu'aucune incompréhension ne subsiste.

Une habitante demande si un groupe porteur de projets pourrait solliciter en amont les Services techniques et comment cette saisine pourrait être organisée.

Tania Assouline répond qu'il est nécessaire de prévoir des échanges par secteur, avant que les projets soient soumis au vote.

Sylvie Baste-Deshayes signale que les antennes de la municipalité, les centres sociaux, le service Jeunesse se sont réunis dans la journée pour réfléchir à l'accompagnement des porteurs de projets, aussi bien avant le dépôt de ceux-ci qu'après. L'importance de l'identification des interlocuteurs détachés auprès des porteurs de projet a été soulignée ; par ailleurs, des instructions collégiales devraient être émises, afin de ne plus laisser les Services techniques seuls face à des projets qui nécessitent une pluridisciplinarité. Certains porteurs de projets avouent par ailleurs avoir du mal à défendre leurs projets, tant ils sont mal à l'aise à l'idée d'être mis en concurrence. Les agoras peuvent avoir un rôle d'émulation, en persuadant les personnes présentes, si elles ont des idées, de déposer à leur tour leur projet.

Une habitante s'étonne du nombre très important de personnes qui ne sont pas encore au courant de l'existence du dispositif Budget participatif, même chez des gens censés être concernés par ces démarches. Il est bien possible que le rythme de vie actuelle les empêche de prendre le temps nécessaire.

Tania Assouline explique qu'à Grenoble, la ville de Rennes a évoqué la communication mise en place à propos du budget participatif : c'est sans commune mesure avec ce qui a été fait à Montreuil, en difficultés financières, qui a réduit son budget communication. Il faut cependant vérifier l'efficacité des moyens d'information mis en place. Pour exemple, à Montreuil, le journal municipal est plus lu que *Le Parisien*. À Rennes, des placards publicitaires ont été imprimés sur les emballages de pain, dans les boulangeries. Il reste qu'il est parfois beaucoup plus efficace de s'adresser au centre social pour toucher des mères de famille que d'acheter des espaces pour affiches 4x3 à la sortie du métro. De même, une certaine pédagogie doit entourer la naissance des projets : la municipalité tient beaucoup, par exemple, à ce que des panneaux à proximité des actions réalisés indiquent qu'il s'agit d'un projet participatif.

Une habitante indique que les idées plus artisanales peuvent être très efficaces : le simple fait de coller des affiches est l'occasion de parler à une multitude de personnes. Il faut souvent, en revanche, préciser que les représentants des Conseils de quartier ne sont ni des élus ni des employés municipaux. Il n'y a probablement rien de tel que le contact direct, dans la rue.

Un représentant de Conseil de quartier raconte qu'un habitant avec lequel il parlait ne connaissait pas même le nom du maire. Il regrette que les affiches collées dans la rue, annonçant une séance plénière de son Conseil de quartier, aient été très vite arrachées, peut-être en raison du thème : les SDF et la mendicité en centre-ville.

Une habitante suggère que les fêtes de quartier (brocantes...) soient l'occasion de communiquer sur les sujets de démocratie participative.

Tania Assouline note que dans les dernières fêtes de quartier, les antennes de la mairie ont dressé des panneaux exposant les différents projets votés du quartier. Pour la prochaine édition, le vote interviendra en juin, cela permettra de s'appuyer sur l'ensemble des fêtes qui se tiennent au printemps et en été.

Une habitante suggère que dans la brochure consacrée aux Conseils de quartier soit précisé le rôle joué par ceux-ci dans le dispositif de budget participatif.

Une habitante demande si la dénomination *de budget participatif* a été remise en cause.

Tania Assouline note que le terme est désormais consacré.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier. 4

Une habitante souligne l'importance d'avoir des relais : elle cite une rencontre avec un professeur d'éducation physique qui a convaincu ses élèves d'aller voter pour le budget participatif.

Tania Assouline indique les Antennes jeunesse de la ville se demandent comment inciter les jeunes à participer aux démarches participatives. Outre les relais, l'idée a été évoquée d'instituer un coefficient multiplicateur pour les projets déposés par les jeunes. Il reste que, si peu de jeunes ont déposé des projets, de nombreux projets déposés concernent les jeunes. Tania Assouline précise que, sur la vingtaine de villes observées, Montreuil est classée 6^e pour les sommes consacrées au budget participatif et première si l'on prend en compte le nombre d'habitants de la ville (entre 50 000 et 100 000 habitants).

Gilles Pradeau note qu'en Europe, de nombreuses communes ont consacré moins de 1 euro par habitant pour leur budget participatif, et que leur expérience n'est, en ce cas, pas considérée comme représentative.

3 Retour sur le voyage de la délégation de Montreuil aux premières Rencontres nationales du budget participatif (Grenoble, 6 octobre 2016)

Tania Assouline dresse un état des lieux des premières rencontres nationales du budget participatif organisées à Grenoble, à laquelle elle s'est rendue en compagnie de représentants de conseils de quartier. Des ateliers y étaient co-organisés par la ville de Grenoble, de Rennes et de Montreuil. Toutes les villes semblent confrontées aux mêmes difficultés, aux mêmes problématiques en ce qui concerne le budget participatif, quand bien même il s'agit de communes au profil fort différent. Sylvie Baste-Deshayes a animé un atelier consacré aux Conditions de réussite du budget participatif et Gilles Pradeau a animé un atelier consacré à l'évaluation du budget participatif, il s'est appuyé sur celle qui a été faite à Montreuil et le document qui en était ressorti. Grenoble est censé éditer un document de synthèse sur ces journées. Le vote pour le budget participatif de Grenoble a réuni 7 000 personnes (998 la première année), un très bon résultat qui s'explique en partie par le couplage de ce vote avec le référendum citoyen portant sur les tarifs de stationnement. Rennes a été tirée au sort pour organiser les prochaines Rencontres nationales du budget participatif en 2017 ; Montreuil les accueillera en 2018.

Un habitant demande quelles modalités de vote ont été retenues dans les autres villes, sachant que l'organisation du scrutin fut controversée à Montreuil.

Sylvie Baste-Deshayes répond que les choix en la matière sont variés, le recours au vote numérique seul étant rare, à l'exception de Rennes.

Gilles Pradeau précise que la ville de Rennes a consacré des moyens importants à l'organisation du scrutin, en dressant notamment un bureau de vote en préfabriqué devant la mairie. Des urnes numériques simples d'utilisation y étaient installées. À l'inverse, Grenoble a retenu l'option tout papier, assorti d'une vérification systématique d'identité assortie d'une demande de preuve de résidence. Le dépôt des projets y est numérique, 30 projets sont sélectionnés à l'issue d'une réunion publique, le vote intervenant plus tard.

Un habitant se félicite de l'atelier sur les outils numériques auquel il a assisté à Grenoble, au sujet duquel il a rédigé un compte-rendu.

Gilles Pradeau ajoute qu'un des débats est accessible en ligne sur le site (<http://budgetparticipatif.info>), sous le titre "À quoi servent les budgets participatifs".

Tania Assouline propose de faire parvenir aux personnes présentes une compilation des comptes rendus existants sur les Rencontres de Grenoble.

Une habitante ayant assisté à l'atelier sur l'égalité des chances des porteurs de projets considère que les ateliers étaient trop brefs. Cet atelier a cependant été l'occasion de montrer que les porteurs de projets les plus éloignés des Conseils de quartier ou du milieu associatif étaient ceux qu'il fallait le mieux soutenir.

Gilles Pradeau cite le cas exceptionnel d'un porteur de projet de Grenoble, dont le statut associatif de salle de concert lui a permis de promouvoir son projet auprès des 40 000 noms de son fichier client ! Il signale par ailleurs l'existence d'un petit dépliant bien conçu (un texte, une photo), qui s'est avéré un excellent moyen de diffusion et de promotion des projets.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier. 5

Une habitante revient sur les initiatives fortes prises à Rennes : la période particulièrement longue allouée au scrutin, ainsi que la publicité pour le budget participatif sur les bus et les emballages des baguettes notamment. Ce budget communication s'est élevé à 160 000 €. Cette habitante fait référence aux choix intéressants de la ville d'Édimbourg (Écosse), qui, disposant d'un budget réduit (25 000 livres), a réuni dans un même lieu les assemblées de délibération publique et les bureaux de vote.

Gilles Pradeau évoque une ville du Brésil qui a fait d'autres choix : le budget participatif Quartiers y est distinct du budget Ville ; pour ce dernier, le scrutin se déroule en une journée pendant laquelle un grand nombre d'agents de la ville se postent aux carrefours avec des tablettes et incitent les habitants à voter.

Tania Assouline indique que les services municipaux consultent à ce jour plusieurs prestataires selon plusieurs hypothèses de plateforme numérique dédiée au budget participatif. Au vu du travail fourni, elle espère une plateforme opérationnelle gérant en totalité le budget participatif, ce qui n'exclut pas le vote papier.

Sylvie Baste-Deshayes précise que les Rencontres ont été conclues par Loïc Blondiaux, spécialiste des questions liées à la démocratie participative. Il a dressé un constat positif sur la vague actuelle des budgets participatifs, selon lui cohérents, à condition qu'ils ne sortent pas du cadre collaboratif. En ce sens, le projet de plateforme numérique de Montreuil permettra non seulement l'accès à un dispositif utile, mais un travail collectif des équipes municipales.

Calendrier du prochain budget participatif :

- Septembre 2017 : Lancement
- Décembre 2017 : Clôture du dépôt de projets
- Janvier 2018 (2^e quinzaine) : Agoras
- Janvier-Avril 2018 : Instruction
- Mai-juin 2018 : Réunions publiques sur les études de faisabilité arrêtées
- Juin 2018 : Vote

4 Choix des dates du prochain comité de suivi

Tania Assouline rappelle l'importance du groupe de travail chargé de réfléchir aux critères de règlement du prochain budget participatif : c'est en effet la précision de ceux-ci qui encourage la qualité des projets et facilite l'instruction des dossiers. Le groupe de travail se réunira le 2 février 2017 à 19 h 30 : cette réunion remplace celle initialement prévue pour le suivi du budget participatif.

Sylvie Baste-Deshayes rappelle que cette réunion pourra s'appuyer sur le document né de l'évaluation ; il serait par exemple utile d'étudier le lien entre les projets du budget participatif et les projets de droit commun, qui ont vocation à être mis en œuvre par la ville seule.

En vue de la préparation à cette réunion, Gilles Pradeau propose d'ajouter aux documents qui seront distribués aux délégués des conseils de quartier une comparaison entre les différents critères de sélection retenus par une dizaine de villes dans le règlement de leur budget participatif.

Sylvie Baste-Deshayes pointe l'objectif de valider le nouveau règlement au mois d'avril, afin de donner une impulsion au prochain budget participatif et de commencer de communiquer à son sujet.

Tania Assouline note que le nouveau règlement ne se limite pas aux critères de qualification des projets, mais qu'il inclut le déroulement complet du dispositif (différentes phases, modalités...). Ce règlement pourrait avantageusement être adopté en conseil municipal, afin de lui donner une certaine légitimité. Elle rappelle que les représentants des Conseils de quartier, du Conseil de la vie associative et du Conseil des aînés seront conviés aux réunions sur ce sujet. Elle indique enfin que l'enveloppe totale consacrée au budget participatif restera comparable, à hauteur de 14,50 € par habitant.

Sylvie Baste-Deshayes propose une ou plusieurs réunions supplémentaires du groupe de travail pour la rédaction du règlement, à organiser au fur et à mesure selon les besoins d'améliorer le texte.

La séance est levée à 22 h 40